

# Conseil de Communauté

## Délibération n°952020

Mardi 28 juillet 2020 – 18h00

Envoyé en préfecture le 12/08/2020  
Reçu en préfecture le 12/08/2020  
Affiché le  
ID : 034-243400520-20200728-952020-DE



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juillet à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Chabrol – Espace Mistral à Boisseron, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 48

**Présents :** M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, MM. Stéphane ALIBERT, Laurent GRASSET, Mme Francine BLANC, M. Michel CRECHET, Mme Nouria DERDOUR, M. Noureddine BENIATTOU, M. Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, M. Claude CHABERT, Mme Julia PLANE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

**Absents Représentés :** Mme Paulette GOUGEON représentée par Laurent GRASSET, Mme Catherine MOREL SAVORNIN représentée par Véronique MICHEL, Mme Marie PAPAÏX représentée par Nouria DERDOUR et M. Christophe TRIOL représenté par Isabelle AUTIER.

**Secrétaire de séance :** M. Loïc FATACCIOLI.

---

**Objet : Suppression de tarifs inusités pour les animations du musée d'Ambrussum et création de nouveaux tarifs**

**Monsieur Jérôme Boisson, vice-président délégué au tourisme,** expose au conseil que dans le cadre d'une mise à jour de la régie de recettes du musée d'Ambrussum, il est apparu nécessaire de repenser la liste des tarifs de la billetterie du musée, pour plus de cohérence et de lisibilité. Certains tarifs n'étant plus utilisés, d'autres ayant été modifiés, il est proposé la suppression des tarifs suivants :

Libellé tarif	Prix d'entrée en €
SCOLAIRES forfait animation pédagogique avec intervenant	50,00
SCOLAIRES CCPL	1,00
Guide/Accompagnateur groupes	0,00
Forfait Famille : entrée musée + visite guidée du site	10,00
Visite guidée Boisseron (Plein tarif)	4,00
Visite guidée Boisseron (Tarif réduit)	2,00
Visite guidée Boisseron (Tarif groupe)	3,00
Visite guidée Lunel (Plein tarif)	4,00
Visite guidée Lunel (Tarif réduit)	2,00
Visite guidée Lunel (Tarif groupe)	3,00
Visite guidée Lunel (Gratuité -12ans)	0,00

Visite guidée Boisseron (Gratuité -12ans)	
SCOLAIRE Académie	
SCOLAIRE Hors CCPL	2,00
Animation (journée) « Sur les pas de Courbet »	20,00
Défilé de mode « Antiquité Haute Couture »	5,00
Atelier groupe tarif réduit	3,00

Par ailleurs, il est rappelé que le musée d'Ambrussum travaille depuis 2019 sur une offre d'activités pédagogiques pour les groupes.

En 2020, l'équipe a élargi l'offre et affiné sa communication pour recevoir des groupes au public varié : centres de loisirs, public empêché (handicap), EHPAD, structures médico-sociales, associations, entreprises en team building et développer une partie de son activité « hors les murs ». Il convient, en conséquence, de faire évoluer les tarifs précédemment mis en place pour recevoir les groupes dans ces différentes configurations.

De plus, afin de proposer aux familles une visite-découverte ludique et interactive des vestiges archéologiques, il est proposé de créer un tarif associé à la vente d'un livret jeux enfants pour effectuer une chasse au trésor, ainsi qu'un livret jeux ado-adultes pour effectuer une enquête policière parmi les vestiges archéologiques.

Enfin, pour des raisons de simplification d'écriture budgétaire, il est proposé de ne plus facturer les prestations d'activités aux ALSH de la CCPL. Il est cependant nécessaire de créer un tarif à 0€ pour une intégration dans le logiciel de caisse. Pour les ALSH hors CCPL, il est proposé de créer un tarif spécifique.

Sont ainsi proposés les tarifs suivants :

Libellé Tarif	Prix d'entrée en €
Activité « public empêché » IN SITU – Individuels et groupes (visite guidée / atelier)	3 €
Activité « public empêché » HORS LES MURS - Groupes (conférence / atelier)	5 €
Activité ALSH hors CCPL	3 €
Activité ALSH CCPL	0 €
Livret jeux enfant « Chasse au trésor »	5 €
Livret jeux ado-adultes « Enquête policière »	6 €

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

**APPROUVE** la suppression des tarifs susmentionnés dans le cadre de la Régie du musée d'Ambrussum,

**APPROUVE** la création des nouveaux tarifs susmentionnés dans le cadre de l'extension de l'offre d'animations du musée d'Ambrussum,

Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID : 034-243400520-20200728-952020-DE

**AUTORISE** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
**POUR EXTRAIT CONFORME**



Pierre SOUJOL  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

Envoyé en préfecture le 12/08/2020

Reçu en préfecture le 12/08/2020

Affiché le

ID : 034-243400520-20200728-952020-DE